

COMMUNIQUE DE PRESSE

21 septembre 2023

PLAN DESTINATION FRANCE

Sous l'égide d'Olivia Grégoire, ministre déléguée chargée des Petites et Moyennes Entreprises, du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme, Atout France lance un appel à manifestation d'intérêt pour accélérer la transition écologique et renforcer l'attractivité ainsi que la compétitivité des équipements dédiés au tourisme d'affaires et évènementiel.

L'appel à manifestation d'intérêt (AMI) aujourd'hui lancé par Atout France, en lien avec les acteurs du secteur, vise à accélérer la transformation durable des équipements d'accueil de congrès, salons et réunions d'affaires. Si la priorité est de maintenir le leadership français pour l'accueil de ces événements, il s'agit également de prendre en compte les enjeux de durabilité et d'héritage laissé par ce type de manifestations.

La filière du tourisme d'affaires et ses infrastructures d'accueil font face à de nombreux enjeux : évolution des pratiques et des matériaux utilisés, sobriété des déplacements et des événements, etc. Ainsi, des investissements, des rénovations, des nouveautés de services, d'équipements et de prestations sont aujourd'hui nécessaires pour que la destination France consolide son leadership international.

Les lauréats de cet AMI pourront prétendre à un accompagnement en ingénierie dédié à la réalisation d'études pour des investissements d'adaptation et de transition de court et moyen terme (économie d'énergie par ex.) mais aussi des études visant des investissements structurants sur le long-terme (réhabilitation importante par ex.). Une dizaine de projets, aptes à renforcer significativement le positionnement innovant et durable de la filière française, pourra être accompagnée. Chaque lauréat bénéficiera d'une subvention pouvant aller jusqu'à 50 000 € sur une période de 12 mois.

Parmi les initiatives pouvant par exemple être soutenues :

- Création de solution d'hybridation, de digitalisation des événements ;
- Transformation des infrastructures vers des modèles plus durables ;
- Valorisation de l'impact positif et de l'héritage des événements etc.

Propriétaires et exploitants d'équipements dédiés aux rencontres, réunions et événements (palais des congrès, centre de congrès-salons, site d'évènementiel, parc des expositions etc.), structures publiques ou privées, domiciliées sur le territoire national en métropole ou en outre-mer sont invitées à candidater.

Les candidats peuvent déposer leur dossier de candidature sur la plateforme « Démarches Simplifiées » à l'adresse : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/ami-tourisme-d-affaires>
Pour toutes questions : amimice@atout-france.fr

Date limite de candidature : 2 novembre 2023, 18h (heure de Paris)

► **CONTACT PRESSE** : Laura SOLA – laura.sola@atout-france.fr